

Séance du 2 juillet 2020 à 19 heures

Le deux juillet deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Fontanes, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (60)

M. DIETSCH Jérôme (Arcambal), Mme WARTEL Catherine (Arcambal), M. NICOLAON Patrick (Bellefond – La Rauze), Mme DALBERA Marie (Bellefond – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), Mme LE FOURN Marie-Laure (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme CAROFF Sylvie (Cahors), M. MARX Jean-Luc (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. PACAUD Denis (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. DELPECH Bernard (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. RACHI Abel (Cahors), Mme BEHEREGARAY Alexia (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme DAPORTA Anne-Céline (Cahors), M. LORIN Thierry (Cahors), Mme DE MEIXMORON Françoise (Cahors), Mme BOUGEARD Elsa (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. VAZ Victor (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VALADE Anne-Rose (Espère), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme LOUIS Sylvie (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. LAFFRAY Patrick (Maxou), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), Mme JORDANET Marie-Christine (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme VOLFF Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq-Lapopie suppléant), Mme RAUZIERES Elodie (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. BORIES Olivier (St Géry – Vers), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille), M. EYROLLES Jean-Louis (Tour-de-Faure suppléant), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels), Mme MAZEYRIE Christelle (Trespoux-Rassiels).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (14)

Mme DEL VITTO Aurore (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. VACANDARE Johann (Cahors – procuration donnée à M. TESTA), Mme BOUIX Catherine (Cahors en retard arrivée à 20h15), M. DUCHESNE François (Cahors – procuration donnée à M. NICOLAON Patrick), Mme LENEVEU-RIVIERE Hélène (Cahors), M. TREIL Jean (Douelle), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. PONS Stéphane (Mechmont), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (Saint Médard), M. TEYSSÉDRE Patrick (Tour de Faure).

Procurations : 3

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-75\_02\_07\_2020-DE  
Regu le 07/07/2020

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Action Educative Locale

Objet : Participation de la CAGC au dispositif "centres de loisirs apprenants" du plan « Vacances apprenantes » été 2020

A été adopté à l'unanimité

4 abstentions : Mme BOUGEARD Elsa, M. NICOLAON Patrick, Mme DALBERA Marie, M. DUCHESNE Patrick par procuration

Affiché au  
GRAND CAHORS le :

20 JUIL. 2020



AR PREFECTURE

046-200023737-20200702-75\_02\_07\_2020-DE  
Regu le 07/07/2020

Délibération n° 75

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 02 juillet 2020

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Service : Action Educative Locale

**Objet : Participation de la CAGC au dispositif "centres de loisirs apprenants" du plan  
« Vacances apprenantes » été 2020**

Mesdames, Messieurs,

Vu l'instruction portant sur le plan "Vacances apprenantes" été 2020 du 08 juin 2020

Les "centres de loisirs apprenants" découlent de l'opération Plan "Vacances apprenantes" qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives des enfants et de remobilisation des savoirs après la période de confinement qu'a connu notre pays.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Cahors ouvre une structure au sein de l'école publique de Joseph TEYSSEYRE pour un effectif de 24 enfants. Les accueils se déroulent du 13 au 31 juillet 2020 et sont destinés aux enfants de 6 à 13 ans. Les séjours sont organisés par semaine complète du lundi au vendredi et proposent des animations thématiques portées par les associations et entreprises locales. Chaque enfant bénéficiera d'une seule semaine. Le dispositif bénéficie d'un label délivré par l'État et propose des formules associant renforcement des savoirs et activités de loisirs autour des objectifs suivants :

- Le développement durable et la transition écologique ;
- Les arts et la culture ;
- Les activités physiques et sportives, la science, l'innovation, le numérique ;

Les publics cibles sont les enfants et les jeunes de 6 à 13 ans, scolarisés et résidants sur les communes du Grand Cahors, les plus exposés aux effets de la crise "issus des quartiers prioritaires ou de zones rurales, issus de familles isolées, monoparentales ou en situation socio-économique difficile, enfants en situation de handicap, enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, enfants ayant décroché de l'enseignement à distance, mineurs accompagnés par la protection de l'enfance".

Le dispositif est financé en partie par l'Etat au sein de sa direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDCSPP). Afin de soutenir les familles en situation socio-économique difficile, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors prendra en charge une partie du coût des séjours pour les enfants résidants sur le territoire.

*La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

En cohérence avec les actions menées par les collectivités à ce jour, par exemple dans les centres sociaux et considérant la tarification sociale instaurée dans les centres de loisirs, il est proposé que les familles identifiées s'acquittent d'une participation financière en fonction de leurs conditions de ressources. Le montant du quotient familial de l'année en cours servira de référence et déterminera le montant de participation hebdomadaire de la famille :

- Inférieur ou égale à 250€ : 5€ de participation financière
- Compris entre 251€ et 511€ : 15€ de participation financière
- Compris entre 512€ et 800€ : 30€ de participation financière
- Supérieur ou égal à 801€ : 68€ de participation financière

Il est proposé de dédier au dispositif une enveloppe globale de 3.000 € pour l'agglomération qui sera financée par les budgets prévus pour des actions non réalisées en raison du confinement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a. D'approuver la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors au dispositif "centres de loisirs apprenants" du Plan "Vacances apprenantes",
- b. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en place de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

